

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 72/2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François
Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLA LUCIE, CLUB DES 6

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Villa Lucie située avenue Rossima à Pignans est constituée d'une collocation pour personnes en situation de handicap et de cinq appartements à loyer modéré. Les espaces sont spécialement pensés sur une surface de collocation de 362 m².

Le 28 septembre 2024, la Villa Lucie souhaite créer le premier salon du bien-être inclusif. L'objectif premier est de montrer tout ce qui peut être proposé et parler de l'inclusion. Le salon se composera d'une 50^e de stands, des conférences et une masseuse sera présente. La journée sera clôturée par un concert de musique du groupe Psychotic Orchestrar de La Mas la Source, Ugecam.

Une subvention de 2 000€ est demandée afin de financer la communication, création d'un logo, affiche, banderole, ecocup...

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18/2024 du Conseil municipal en date du 25 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 de la commune,

VU l'article 238 bis du Code Général des Impôts,

VU la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

CONSIDERANT que la commune de Pignans concoure des évènements ambitieux sur son territoire, contribuant ainsi à l'animation, au dynamisme et à l'attractivité de la commune,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant total de 2 000€ à la Villa Lucie, Club des 6 afin de permettre de financer la communication du premier salon du bien-être inclusif qui aura lieu le 28 septembre 2024 à Pignans.

Article 2 :

DE DIRE que la somme est inscrite au budget et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

VOTÉE A L'UNANIMITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BRUN FERNAND
Maire de PIGNANS

